

Plus de 700 entreprises  
nous ont apporté leur soutien en 2018

En 2019,  
rejoignez-nous !

**TAXE**

d'apprentissage 2019

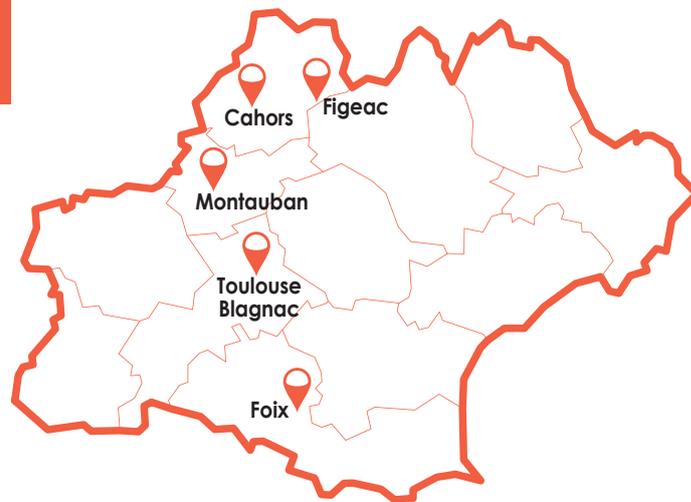
L'Université Toulouse – Jean Jaurès (UT2J),  
une offre pluridisciplinaire du DUT au doctorat,  
pour des compétences diversifiées.

**334** parcours de formation

(dont 14 sections d'apprentissage)

répartis dans **5** UFR,  
**7** instituts dont **2** IUT  
et **2** écoles

L'UT2J est présente en région et à  
l'international, au cœur de territoires  
à fort potentiel économique.



Kuala Lumpur - Malaisie, Madrid - Espagne  
et Hanoï - Vietnam.

## Sciences Humaines et Sociales

15 DU\*, 4 DUT, 39 licences  
(dont 15 licences pro) et 71 masters

Anthropologie - Ethnologie  
Carrières sociales  
Civilisations, cultures et sociétés  
Ergonomie  
Géographie, aménagement,  
environnement et développement  
Géomatique  
Gestion des territoires et développement local  
Histoire  
Histoire de l'art et archéologie  
Information - Documentation  
Psychologie  
Sciences de l'éducation  
Sciences du langage  
Sociologie

Tourisme, hôtellerie,  
alimentation

Culture et communication  
Civilisations, cultures et sociétés

 Formations aux métiers  
du professorat et de la  
formation dans l'ensemble  
de ces domaines

L'UT2J c'est plus de 30 000 étudiants  
en formation initiale et continue,  
en alternance et à distance  
dans trois grands domaines.

## Sciences, Technologies, Santé

4 DU\*, 4 DUT, 14 licences  
(dont 8 licences pro) et 18 masters

Carrières sociales  
Conception de produits industriels  
Conception et amélioration de processus et procédés  
industriels  
Génie mécanique et productique  
Génie Industriel et Maintenance  
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences  
humaines et sociales  
Informatique  
Réseaux et télécommunications  
Techniques de Commercialisation

Cinéma et audiovisuel  
Design

## Arts, Lettres et Langues

11 DU\*, 35 licences  
(dont 3 licences pro) et 47 masters

Arts plastiques  
Arts de la scène et du spectacle  
Création artistique, littéraire, numérique  
Information - Communication  
Langues, littératures et civilisation étrangères et régionales  
Langues étrangères appliquées  
Lettres  
Musique  
Philosophie

\*DU : Diplôme Universitaire

30 500

étudiants inscrits

6 990

diplômés par an



Plus de  
5 473

stages étudiants  
en entreprise

234  
alternants

120  
en apprentissage

114  
contrats de professionnalisation

3930

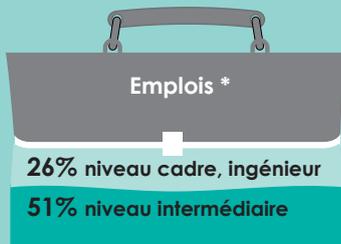
stagiaires  
en formation continue

## Les chiffres de l'insertion



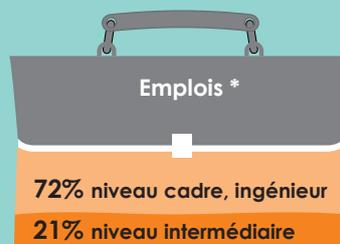
sont insérés  
totalement

Diplômés de licence professionnelle



sont insérés  
totalement

Diplômés de master



\*chiffres dernière enquête 2015

## Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

C'est une obligation fiscale due avant le 1<sup>er</sup> mars par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, sauf dérogation.

## Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

- 1 Choisissez la ou les formations de l'UT2J que vous souhaitez soutenir  
Liste des formations éligibles sur [www.univ-tlse2.fr/taxe-apprentissage](http://www.univ-tlse2.fr/taxe-apprentissage)
- 2 Faites-nous part de votre promesse de versement
- 3 Contactez votre organisme collecteur pour concrétiser votre versement **avant le 28 février 2019**

## 2 possibilités de versement :

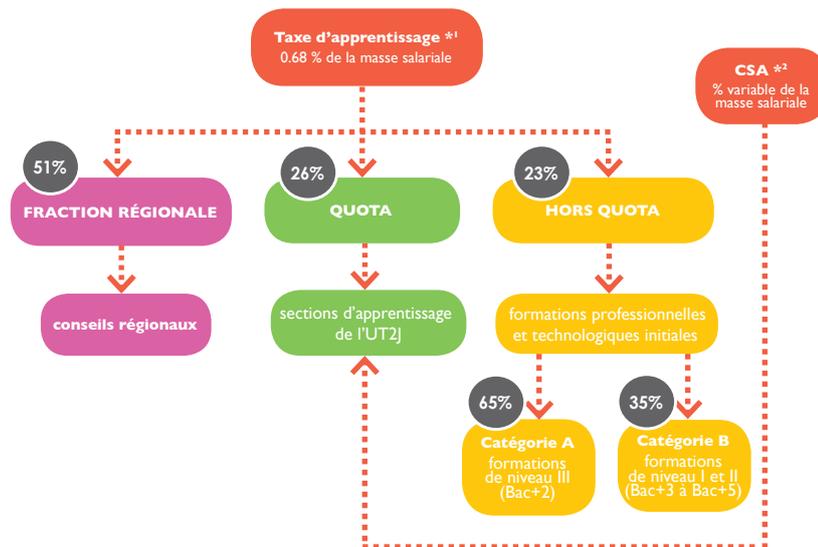
**Quota :** sections universitaires d'apprentissage  
N° UAI : 0312535M

**Hors quota :** formations hors apprentissage catégories A (niveau bac+2) et B (niveau bac+3 à bac+5)  
N° UAI : 0311383K

## Nom et adresse de l'établissement :

Université Toulouse – Jean Jaurès  
5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse cedex 9

Elle vous permet, en qualité de chef d'entreprise, **de soutenir la formation de vos futurs collaborateurs** et de **financer les activités complémentaires** pour nos étudiants : visites d'entreprises, voyages d'études, renouvellement d'équipements pédagogiques, etc.



\*1 Répartition Alsace-Moselle : taxe d'apprentissage 0,44% de la masse salariale répartie comme telle : 51% Fraction régionale, 49% Quota.

\*2 CSA : contribution supplémentaire à l'apprentissage, ne concerne que les entreprises de 250 salariés et plus et n'ayant pas atteint le quota de 5% d'apprentis pendant l'année en cours.

## Plus d'informations ?

Consultez notre espace dédié en ligne  
[www.univ-tlse2.fr/taxe-apprentissage](http://www.univ-tlse2.fr/taxe-apprentissage)

## Contact :

Pierre de CAZALS  
Responsable de la taxe d'apprentissage  
Service commun universitaire d'information,  
d'orientation et d'insertion professionnelle (Scuio-IP)  
**05 61 50 38 64 - [taxe-apprentissage@univ-tlse2.fr](mailto:taxe-apprentissage@univ-tlse2.fr)**

